

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 15 avril 2020 à 19h exceptionnellement de façon électronique soit par téléconférence par mesure de santé et sécurité de tous à partir de la municipalité de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont en ligne par téléconférence et téléphone tous les conseillers : Sylvie Paquette, Robert Gaudette, Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, tous les conseillers ont déclaré bien entendre et comprendre les voix de tous afin de prendre part à cette séance ordinaire du conseil. Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée, Hélène Joannis, directrice générale adjointe et Cynthia Emond, directrice générale adjointe également sont ensemble et présentes au 6, chemin Lachapelle, alors que les conseillers et le maire sont à distance.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2020-04-28

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2020-04-29

Adoption des procès-verbaux

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars et le procès-verbal de la séance extraordinaire qui s'est tenue par téléconférence du 24 mars 2020.

Adoptée unanimement.

2020-04-30

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 31 mars 2020

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**168 606,39\$**), à payer (**42 243,44\$**), le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le bilan au 31 mars 2020.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Aucune période de questions, aucune assistance la séance étant par téléconférence.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Julie Jetté

Fermeture et levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h01.

Nicolas Malette
Maire

Julie Jetté
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire